Bulletin Tuberculose

CLAT 74 Sud 01/03/2022 Numéro 3

La tuberculose, une maladie infectieuse toujours d'actualité

Sur le département 74, il existe deux CLATs (Centre de Lutte AntiTuberculeuse) :
Le CLAT 74 Sud au Centre Hospitalier Annecy Genevois pour le territoire Sud du département.
Le CLAT 74 Nord au Centre Hospitalier Alpes Léman pour le territoire Nord du département.
(Cf. carte ci-contre)

Toutes les formes de tuberculose (pulmonaires et extra pulmonaires) sont à Déclaration Obligatoire (DO). Le formulaire de déclaration est disponible sur le site de Santé Publique France et doit être faxé à l'Agence Régionale de Santé (ARS) au : 04 72 34 41 27.

Missions du CLAT

Les signes évocateurs de la tuberculose pulmonaire

Toux, douleurs thoraciques

Crachats de sang

Perte de poids

Fièvre

Sueurs la nuit

Fatigue, essoufflement

Parfois pas de signe

Le CLAT a deux nouvelles missions :

- Sevrage tabagique pour les personnes en Infection Tuberculeuse Latente (ITL) et en tuberculose maladie.
- Bilan préventif de santé pour les personnes éloignées du soin.

Epidémiologie de la tuberculose

Cas Déclarés de Tuberculose maladie
(nombre de cas et taux)
France 2000-2020
Source : DO tuberculose, données de population : ELP, INSEE

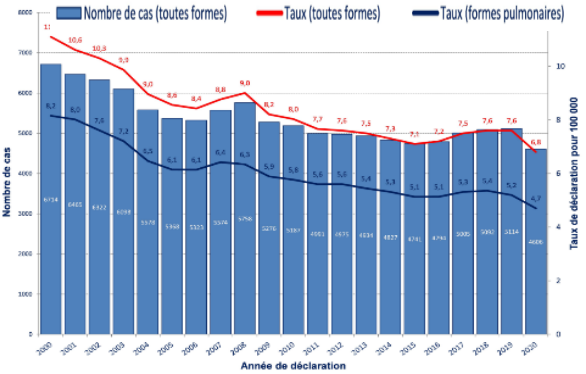

En 2020 :

- **En France (métropole et DOM TOM),** il y a eu 4606 nouveaux cas déclarés de tuberculose; l'incidence (nombre de nouveaux cas/100000 habitants) était de 6,8.

La chute des cas déclarés s'explique par la pandémie COVID.

- **Sur le territoire Sud de la Haute Savoie, il y a eu 12 nouveaux cas déclarés de tuberculose.** https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/tuberculose/donnees/#tabs

Vaccination BCG (Vaccin BCG AJVaccines)

Suite à la levée, en juillet 2007, de l'obligation vaccinale par le BCG pour les enfants entrant en collectivité, **ce vaccin reste recommandé pour les enfants à risque élevé de tuberculose** (cf. ci-contre).

Le BCG **n'est plus obligatoire chez les professionnels de santé depuis le 1er avril 2019** (sauf avis contraire du médecin du travail en cas d'exposition élevée à la tuberculose).

Actuellement, le vaccin BCG est **disponible dans les CLAT et les PMI qui vaccinent ; la priorité est donnée aux enfants de moins de 5 ans.**

L'efficacité du BCG démarre à partir de 2-3 semaines après la vaccination pour être maximale après 2 à 3 mois.

⚠ **Anticiper le rendez-vous de vaccination car parfois les délais de rendez-vous sont longs. Ne pas attendre une date de voyage.**

Le BCG est un vaccin bactérien vivant atténué donc il n'y a pas d'intervalle à respecter avec les vaccins viraux vivants atténués (ROR, fièvre jaune, rotavirus), ni avec aucun vaccin à virus ou bactérie tués (notice du vaccin en cours de modification sur demande de la Direction Générale de la Santé - DGS)

Sont considérés comme enfants à risque élevé de tuberculose, les enfants qui répondent au moins à l'un des critères suivants :

- Enfant **né dans un pays de forte endémie tuberculeuse**,
- Enfant dont au moins **l'un des parents** est originaire de l'un de ces pays,
- Enfant devant **séjourner au moins un mois d'affilée** dans l'un de ces pays,
- Enfant ayant **un antécédent familial de tuberculose** (collatéraux ou ascendants directs),
- Enfant résidant **en Guyane et Mayotte,**
- Enfant dans **toute situation jugée par le médecin à risque d'exposition au bacille tuberculeux** notamment enfant vivant dans des conditions de logement défavorables (habitat précaire ou surpeuplé) ou socio-économiques défavorables ou précaires (en particulier parmi les bénéficiaires de la protection universelle maladie, ou de la couverture et de la complémentaire santé solidaire) ou en contact régulier avec des adultes originaires d'un pays de forte endémie.

La DGS prévoit 1 retour du vaccin BCG dans les officines de ville courant 2022.

Recommandations particulières pour le vaccin BCG

Pour la vaccination BCG, il est demandé au médecin qui suit l'enfant, un certificat de non contre indication à la vaccination BCG.

Les contre-indications médicales temporaires à la vaccination BCG sont : **la fièvre** et les **dermatoses** étendues en évolution.

Les contre-indications médicales définitives à la vaccination BCG sont : les déficits immunitaires congénitaux ou acquis (incluant les enfants nés de mères infectées par le VIH), antécédent personnel de tuberculose maladie ou d'ITL.

La vaccination par le BCG est recommandée à partir de l'âge de 1 mois. Pour les enfants originaires de Guyane, de Mayotte ou ayant un membre de l'entourage atteint d'une tuberculose récente (moins de 5 ans), la vaccination est recommandée avant la sortie de la maternité.

Il n'est plus indiqué de pratiquer un test tuberculinique avant la vaccination pour les enfants de moins de 6 ans, à l'exception de ceux ayant résidé ou effectué un séjour dans un pays de forte incidence de la tuberculose ou ayant été en contact avec un cas de tuberculose.

Si le test est indiqué, il doit être réalisé **au plus tôt à 3 mois de la date du retour en France** ou du dernier contact avec un cas de tuberculose.

Le vaccin doit être réalisé le jour de la lecture du test.

L'utilisation d'anesthésique local est contre-indiquée au niveau du site d'injection.

Les zones géographiques à forte incidence tuberculeuse, selon les estimations de l'OMS, et en tenant compte de certaines imprécisions liées aux difficultés du recueil fiable des données épidémiologiques dans certains pays, sont :

- **Le continent africain dans son ensemble,**
- **Le continent asiatique dans son ensemble,** à l'exception du Japon**,**
- **Le Proche et le Moyen-Orient,** à l'exception de Chypre, des Emirats Arabes unis, d'Israël, de la Jordanie et d'Oman,
- **L'Océanie,** à l'exception de l'Australie, de la Nouvelle Zélande, de Samoa et de Tonga,
- **L'Amérique Centrale et du Sud et les Caraïbes,** à l'exception de Antigua et Barbuda, Barbade, Bermudes, Bonaire, Cuba et du Costa Rica, Curaçao, Jamaïque, Iles Vierges et Caïman, Porto Rico,
- **Les pays d'Europe Centrale et orientale incluant la Russie, à l'exception de la Grèce de la Hongrie de la Slovaquie, de la Slovénie et de la Tchéquie,**
- **En Europe du Nord, le Groenland.**

Centres de vaccination BCG territoire sud

Pôle médico social de Novel-Plaine : rue de l'Ecole normale 74000 ANNECY sur rendez-vous le lundi matin, 1 fois par mois au 04 50 33 20 04.

Pôle médico social de Rumilly : 16 avenue Edouard André sur rendez-vous le mercredi matin, 1 fois par mois au 04 50 33 20 04. (prise de rendez-vous par l'équipe de Novel-Plaine)

Pôle médico social de Saint Julien en Genevois : 3 impasse du Jura sur rendez-vous au 04 50 33 23 49.

CLAT 74 Sud : Centre Hospitalier Annecy Genevois (CHANGE) site Annecy et site Saint Julien en Genevois sur rendez-vous au 04 50 63 64 89

Dépistage de la tuberculose et migration

Chez les adultes migrants récents (arrivés sur le territoire français depuis moins de 2 ans) **originaires d'un pays de forte endémie tuberculeuse (cf. zones géographiques à forte incidence dans l'encadré page précédente), l**a recommandation consiste en **un dépistage par radiographie thoracique** à la recherche de la tuberculose maladie (même en l'absence de signe clinique car la tuberculose peut parfois être asymptomatique) : **il est recommandé de faire une radiographie à l'arrivée sur le territoire, à un an et à deux ans après l'arrivée**.
Chaque radiographie doit être associée à une consultation à la recherche de signes cliniques évocateurs de tuberculose pulmonaire ou extra-pulmonaire ainsi que la recherche d'antécédent de tuberculose personnel ou dans l'entourage **(si présence de signes cliniques évocateurs de tuberculose avec une radiographie thoracique normale, ne pas hésiter à demander un avis auprès du CLAT)**.

Chez les moins de 18 ans en provenance d'un pays avec une incidence supérieure à 40/100000, il est recommandé de rechercher l'ITL par un test tuberculinique ou un IGRA (Interferon Gamma Release Assays) dans le but de la traiter. **Le test doit être réalisé le plus tôt possible après leur arrivée en France et doit être associé à une radiographie thoracique** (à la recherche d'une tuberculose maladie). ***Pour les migrants de moins de 15 ans, le test TILG (IGRA) est remboursé dans le cadre de la recherche de l'ITL.***
L'ITL chez les moins de 18 ans est à déclaration obligatoire (même formulaire que celui de la tuberculose maladie).

Entre 18 et 39 ans révolus, chez les personnes originaires d'un pays avec une incidence supérieure à 100/100000, arrivées en France depuis moins de 5 ans qui présentent une immunodépression sous-jacente, ou vivant avec des enfants de moins de 18 ans, ou travaillant dans des collectivités d'enfants, ou travaillant en milieu de soins, il est recommandé de rechercher aussi l'ITL.

Coordonnées du CLAT 74 SUD

Centre Hospitalier Annecy Genevois (CHANGE)
1 avenue de l'hôpital
74370 Epagny Metz-Tessy
Totem A, 2ème étage
Secrétariat : 04 50 63 64 89
Mail : clat74sud@ch-annecygenevois.fr
Fax : 04 50 63 64 90

Consultations bi-sites : Annecy / Saint-Julien, gratuites et sur rendez-vous

Horaires du secrétariat :
Les lundis, jeudis et vendredis : de 9h à 11h30 et de 12h30 à 16h
Les mardis : de 10h30 à 11h30 et de 12h30 à 16h.
Fermé les mercredis. Messagerie en dehors de ces horaires

Site internet : https://www.ch-annecygenevois.fr/fr/services/centre-de-lutte-anti-tuberculeuse-clat (Documents à télécharger)